

Canada
Province de Québec
MRC Lac-Saint-Jean Est
MUNICIPALITÉ DE LABRECQUE

Labrecque, le 09 avril 2018

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 09 avril 2018 à la salle du conseil, située au 3425 rue Ambroise à 19hrs sous la présidence de monsieur Éric Simard, maire.

Étaient présents :

Monsieur Pierre Gauthier, conseiller au siège n° 1
Madame Lia Tremblay, conseiller au siège n° 2
Madame Marie-Josée Larouche, conseillère au siège no 3
Madame Marjorie Côté, conseillère au siège no 5

Aussi était présente à cette assemblée :

Madame Suzanne Couture, secrétaire-trésorière directrice générale.

Étaient absentes :

Mesdames les conseillère Colombe Privé et Audrey Roy. Absence motivées

Formant quorum

Signification de l'avis de convocation

Tel que stipule l'article 153 du code municipal, Mme Suzanne Couture, secrétaire trésorière directrice générale constate et mentionne que l'avis de convocation de la présente assemblée a été signifié à tous les membres du conseil.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
 2. Signification de l'avis de convocation
 3. Lecture et acceptation de l'ordre du jour
 4. Règlement no 362.18
 5. Adoption règlement no 362-18
- Levée de l'assemblée

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Lia Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que l'ordre du jour soit accepté tel que lu par la secrétaire trésorière directrice générale

64-18

ADOPTION RÈGLEMENT NO 362-18 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 500 000\$ ET UN EMPRUNT DE 500 000\$ POUR DES TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DE LA STATION DE PRODUCTION D'EAU POTABLE (STATION DE POMPAGE)

Considérant que tous les membres ont reçu le règlement no 362-18 ayant pour objet une dépense de 500 000\$ et un emprunt de 500 000\$ pour des travaux de mise à niveau de la station de production d'eau potable (station de pompage);

Considérant que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Larouche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que le règlement no 362-18 ayant pour objet une dépense de 500 000\$ et un emprunt de 500 000\$ pour des travaux de mise à niveau de la station de production d'eau potable (station de pompage) soit et est adopté et qu'il soit consigné aux archives.

ADOPTÉE

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

N'ayant plus d'item à l'ordre du jour;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Marie -Josée Larouche

De lever la présente séance extraordinaire à 19hr05

ADOPTÉE

Éric Simard
Maire

Suzanne Couture
Secrétaire trésorière directrice générale

Je, Éric Simard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal

Éric Simard
Maire

